

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue mardi le 2 avril 2024 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents(e)

Mesdames les conseillères:
Brigitte Caron
Ginette Plante
Line Jacques

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger

Absence motivée : Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

95-04-2024

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le point suivant :

8.2 Vente du lot 6 218 870 sur la rue Antoine-Picard.

Le point 6.5 est retiré de l'ordre du jour.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

96-04-2024

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

97-04-2024

a) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois de mars 2024 au fonds d'administration pour un montant de 532 785,57 \$:

**DÉPENSES DE MARS 2024 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

RÈGLEMENT 802-21 Aide financière -Installation septique

Madame Yvonne Chouinard	Aide financière	22 608.30 \$
René Chouinard, Michèle Langlais	Aide financière	17 803.57 \$
		<u>40 411.87 \$</u>

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	Paies du 25-02-24 au 09-03-24	36 783.53 \$
	Paies du 10-03-24 au 23-03-24	43 122.88 \$
Ministère du revenu Qc	Remises de février 2024	30 899.34 \$
Agence du revenu Canada	Remises de février 2024 Taux réduit	9 848.05 \$
	Remises de février 2024 Taux régulier	2 634.84 \$
Caron, Gaétan	Indemnité de déplacement février 2024	141.43 \$
Goulet-Bernier, Maxime	Indemnité de déplacement février 2024	141.43 \$
Joncas Diane	Casse-croûte aréna, 25-02 au 09-03-24	792.00 \$
Joncas Diane	Casse-croûte aréna, 10 au 23 mars 2024	720.00 \$
Pilote Nicolas	Indemnité de déplacement février 2024	141.43 \$
Sénéchal Doris	Casse-croûte aréna, 01-03 au 09-03-24	558.00 \$
Sénéchal Doris	Casse-croûte aréna, 10 au 23 mars 2024	657.00 \$
St-Pierre, Virginie	Indemnité de déplacement février 2024	141.43 \$
	Indemnité de déplacement - janvier à mars 2024	100.98 \$
		<u>126 682.34 \$</u>

CONTRATS

ADN Communication	Alertes municipales, février 2024	76.74 \$
Aquatech	Contrat d'opération eau potable, février 2024	2 745.74 \$
	Contrat d'opération eaux usées, février 2024	8 237.21 \$
	Suivi des neiges usées, février 2024	114.08 \$
Catherine Gagné architecte	Étude de conformité sécurité incendie	2 000.00 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie, Mars 2024	1 025.00 \$
	Remb. dépenses produits ménagers - Vigie	72.55 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, février 2024	6 890.06 \$
	Collecte des déchets et Récup. février 2024	19 555.05 \$
	Collecte matières organiques février 2024	2 675.24 \$
	Collecte matières organiques mars 2024	4 012.86 \$
	Collecte des déchets et Récup. mars 2024	20 483.91 \$
Énercycle	Enfouissement et redevances, février 2024	10 708.24 \$
Englobe Environnement Inc.	Compostage du 25-02-24 au 02-03-24	190.26 \$
FQM Assurances	Chevrolet Silverada 2011	419.65 \$
	Location Bossé & Frères	200.56 \$
	Refuge Domaine nouveau poêle	-25.07 \$
	Niveleuse partage Mun. Saint-Aubert	282.31 \$
	Ass. biens et resp. civile prime annuelle	35 000.00 \$
	Ass. biens et resp. civile prime annuelle	30 000.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, Mars 2024	875.00 \$
Sécuritas Technologie	Service feu, télésurveillance vol, fév.24 à fév.25	395.28 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie 20, ch. du Roy Est - Mars 2024	270.00 \$
	Conciergerie centre municipal - Mars 2024	2 124.96 \$

Visa Desjardins	Google du 1 au 29 février 2024	688.74 \$
	Zoom du 25-02-24 au 24-03-24	60.94 \$
		<u>149 079.31 \$</u>

**SUBVENTIONS -
DONS**

9402-8768 Québec Inc.	Aide financière commerce industrie 3/3	11 011.12 \$
		<u>11 011.12 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

MRC de L'Islet	Quote-part 1er versement	148 979.00 \$
	Adhésion et inscription carte	
Office du Tourisme	touristique 2024	258.69 \$
Receveur général du	Renouv.d'autorisation de	
Canada	radiocommunication	815.52 \$
S.A.A.Q	Immatriculation annuelle	14 292.11 \$
		<u>164 345.32 \$</u>

**FORMATION -
CONGRÈS**

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 494.07 \$
Vigie, 260 rue Caron	3 235.41 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	1 252.71 \$
Parc Robichaud, 392 rue Verreault	45.51 \$
958, Côte de St-Aubert	32.95 \$
Centre municipal, 7 Place de l'Église	2 577.17 \$
Maison comm. Joly, 318 rue Verreault	1 081.19 \$
Égout (rte de l'Église)	370.54 \$
Purge, 495 chemin du Moulin	74.10 \$
Enseigne, 900 2e rang Ouest	45.57 \$
Panneau publicitaire, 801 de Gaspé Est	22.79 \$
Panneau publicitaire, 921 de Gaspé Ouest	22.79 \$
438 Rte de l'Église	429.13 \$
Kiosque, 20 de Gaspé Ouest	361.39 \$
20 chemin du Roy Ouest	219.79 \$
Éclairage, rue du Quai	173.01 \$
Égouts, Poste MTQ, 139 de Gaspé Ouest	441.53 \$
Domaine, 775 de Gaspé Ouest	206.75 \$
Égouts, Poste Rousseau	135.05 \$
Égouts, Poste du Faubourg	39.16 \$
Centre Rousseau	9 353.14 \$
130, avenue de Gaspé Ouest	2 851.98 \$
Usine, 65 4e rang Ouest St-Aubert	3 961.02 \$
Usine, 65 4e rang Ouest St-Aubert	3 353.22 \$
Étangs aérés - 130 de Gaspé Ouest	2 569.77 \$
417, de Gaspé Ouest , Analyse eau	90.20 \$
Salle Gérard Ouellet	967.73 \$
Garage, 389 rte de l'Église	878.07 \$
Garage, 389 rte de l'Église	763.61 \$
Égouts, 288 avenue de Gaspé Ouest	94.15 \$
397, de l'Église	320.40 \$

37 463.90 \$

TÉLÉPHONE

Télus mobilité	Cellulaire garage, février 2024	84.99 \$
Groupe Négotel	Service du février 2024	543.86 \$
Télus Québec	Wifi février 2024	569.13 \$
	Internet fibre garage, mars 2024	126.47 \$
	Internet Vigie, mars 2024	114.97 \$
	Internet garage et usine, février 2024	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet février 2024	191.72 \$
	Centre Rousseau février 2024	147.51 \$

1 945.26 \$

AUTRES

Caron, Gaétan	AQAIRS, pièce zamboni, SAQ et Solotech	870.12 \$
Gaumont Alexandre	Remb.formation incendie repas 24-25 février	12.65 \$
Madore Christian	Remb.formation incendie repas 24-25 février	19.84 \$
St-Pierre Caron Louis	Remb.formation incendie repas 24-25 février	71.62 \$
St-Pierre Serge	Entretien toilettes patinette, hiver 2024	120.00 \$
Thibault Carrier Samuel	Remb.formation incendie repas 24-25 février	29.72 \$
Visa- Coureuse des Grèves	Repas direction générale	182.14 \$
Visa- Amazon	Téléphone Panasonic et 2 prises charge USB	540.36 \$

1 846.45 \$

532 785.57 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

98-04-2024

b) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de
198 789,59\$;

COMPTES DU MOIS DE MARS 2024 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

Travaux rues Jean-Leclerc, du Quai Nord et Laurendeau

**Travaux rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy
Ouest**

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

Agro Enviro Lab	Analyses eau potable,eaux usées, fév.	883.83 \$
Avantis coopérative	Crédit sur arrêt de porte, bande recouv.	-24.11 \$
	Tapis bessou	89.06 \$
	Tapis, arrêt de porte	1 066.43 \$
	Cafés,croissants,réunion St-	
Bonté Divine	Aubert,St-Roch	56.34 \$
Buropro Citation	Contrat photoc. 25-01-24 au 25-02-24	726.12 \$
	Copies couleurs pour Centre Rousseau	52.38 \$
Englobe Environnement	Résidus verts et putrescibles 11-17/fév.	341.89 \$
	Résidus verts et putrescibles 10-16 mars	778.43 \$
Griffunrie	Ruban Dymo	18.39 \$
	Papier photoc.,correcteur,refil acroballe	368.54 \$
	Lampadaire bureau Noémie	147.67 \$
Jaguar Média Inc.	Offre d'emploi: tech.en comptabilité	373.67 \$
Jalbertech Inc.	Entretien lampes de rues	4 500.66 \$
Journal L'Attisée	Publicité mars 2024	235.70 \$
Journal L'Oie Blanche	Frais d'info. Offre emploi tech.en compt.	674.91 \$
Lord Stéphen	Abonnement mensuel cellulaire février	86.76 \$
MRC L'Islet	Service régional d'inspection, janvier 2024	1 770.00 \$
Office du Tourisme	Campagne web mixmédia 2024	13 222.13 \$
Pelletier Marie-Ane	Remb.frais non résident Magalie C.	100.00 \$
Petite caisse	Lait, café, piles, c.cadeau bébé Priscille	88.15 \$
Produits Sanitaires	Papier toilette, à main, sacs	
Unique	poubelle	627.41 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transport, janvier 2024	11 008.43 \$
Service de café Van Houtte	Café	365.67 \$
6tem TI	Acronis cyber protect cloud, février	34.49 \$
	Renouvellement antivirus Bit Defender	758.84 \$
Steave Desjardins	Déneigement trottoirs	2 644.43 \$
Tétra Tech QI Inc.	Aide technique projet Jardilec	1 281.98 \$
Union des mun.du Qbc	Hon.prof.enquête sur rémun.des cadres	597.87 \$
ZOOM (VISA)	Service du 25-12-2022 au 24-01-2023	

42 876.07 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Arpentage Côte du Sud	Certificat piquetage 348 Antoine-Picard	862.31 \$
Griffunrie	Baux	6.87 \$
Journal L'Attisée	Publicité mars 2024	707.10 \$

1 576.28 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Alliance Qbc du loisir public	Tournée 2024	23.00 \$
Avantis coopérative	Quincaillerie MCJ	58.44 \$
	Double de clé, MCJ	5.07 \$
	Clés MCJ	5.07 \$
	Entr.toilette salle GO	60.42 \$
Centre GO	Activité pr ainés en déc., entente culturelle	237.42 \$
	Activité relâche 2024	585.18 \$
Journal L'Attisée	Publicité mars 2024	942.79 \$
Laurendeau Fernand	Affichage domaine, biblio, patinette	154.00 \$
Leclerc Julie	Balaitière, marché de Noël 2023	250.00 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage Maison comm. Joly	1 283.60 \$
	Huile à chauffage Maison comm. Joly	1 451.36 \$
Magasin Coop La Paix	Collation activité relâche 2024	67.84 \$
Nettoyeurs Daoust		
Forget	Lavage nappes blanches Vigie	170.74 \$
	Lavage nappes blanches Vigie	12.65 \$
	Lavage nappes blanches Vigie	75.88 \$

Orinha Média	Abonnement 1 an Nature sauvage	32.14 \$
QC. Skateboardcamp	Initiation skate board pour 2024	2 299.50 \$
Serrurerie Alain Dumais	Réparation poignée porte, MCJ	120.72 \$
Soudure G.&M. St-Pierre	Quincaillerie pour sentiers domaine	4 924.02 \$
Virtua Web	Document MADA, changement plan initial	1 853.97 \$
Graphisme	Info-Loisirs hiver 2024, modif.code QR	388.04 \$

15 001.85 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)

Affûtage et foresterie JL Inc.	Aiguisage couteaux resurfaceuse	94.97 \$
Alex Coulombe Ltée	Gatorade, liqueur, jus de fruits	963.08 \$
	Gatorade, eau, jus, liqueur	842.96 \$
Alimentation R. Pelletier Ltée	Poulet pop-corn, oignon français, frites	295.97 \$
	Poulet pop-corn, frites coupées	109.06 \$
	Mayonnaise, ketchup, poulet, frites	440.15 \$
	Frites coupées	88.00 \$
	Huile, poulet popcorn, frites coupées	404.20 \$
Antronix Inc.	Meules 6 pouces balancées	470.77 \$
ARR 395268	Poulet pop-corn, sauce poutine, frites	320.98 \$
Avantis	Embout	8.95 \$
	Copies couleurs et mono, 25-01 au 25-04-24	89.75 \$
Buropro Citation	Café mélange maison	56.00 \$
Café-Resto service	Café mélange maison, chocolat chaud	75.70 \$
Croustille Yum-Yum	Arachides BBQ	14.34 \$
	Chips (90 sacs)	124.17 \$
Fromagerie Port-Joli	Fromage à poutine (6 sacs)	273.00 \$
	Fromage à poutine (3)	136.50 \$
	Fromage à poutine (5)	227.50 \$
	Fromage à poutine (4)	182.00 \$
	Fromage à poutine (5)	227.50 \$
	Fromage à poutine (6)	273.00 \$
	Rouleaux thermal pour TPV	51.73 \$
Jalbertech Inc.	Pose et achat lumières vestiaire	2 701.66 \$
	Installation prise de courant	350.70 \$
La brasserie LABATT	Crédit retour de bouteilles vides	-721.01 \$
	Bière	5 415.67 \$
	Bière	7 407.62 \$
Magasin Coop La Paix	Pain club, pain hot-dog	26.95 \$
	Lait, crème, pain hot-dog, bacon, saucisses	82.15 \$
	Mayonnaise, liqueurs, pain hot-dog	41.24 \$
	Liqueurs en cannette, lait	48.04 \$
	Pain hot-dog, pain club, lait	38.95 \$
Manu Atelier Culinaire	Prêt à manger	275.95 \$
Métro Richelieu	Verres en plastiques, chocolat, gomme	768.15 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Papier à main, à toilette, distributeur	514.47 \$
Propane sélect	Propane resurfaceuse	136.87 \$
	Loc.et remplissage bouteilles neuves	304.23 \$
	Propane resurfaceuse	171.90 \$
	Propane aréna	1 723.78 \$
	Propane resurfaceuse	97.74 \$
	Propane resurfaceuse	210.63 \$
	Propane aréna	1 671.88 \$
Rasl'Bock	Bières	517.99 \$
	Bières	531.79 \$
	Bières	524.89 \$
Régie du bâtiment	Frais annuel ascenseur	97.25 \$

Sports Experts	Articles pour la revente	288.91 \$
----------------	--------------------------	-----------

28 998.68 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Pièces entr.niveleuse	1 383.46 \$
Avantis Coopérative	Entretien du tracteur no.16	7 003.17 \$
	Manchon, mamelon galv., quinc.hiver	9.33 \$
	Crédit sur manchon, quinc.hiver	-2.62 \$
	Joint pour tracteur no.16	110.23 \$
	Fluorescent pour garage	21.82 \$
	Goupille attache	6.39 \$
	Goupille attache, camion cube	6.39 \$
	Latex boomerang, camion cube	28.37 \$
	Cadenas	18.37 \$
	Goupille attache, camion cube	6.39 \$
	Contre-écrou, boulon, hiver bnd	45.37 \$
	Couvercle métal, hiver bnd	2.62 \$
	Porte pre.colonial, levier, hiver bnd	741.96 \$
	Épingle, camion cube	15.56 \$
	Adaptateurs, hiver bnd	9.41 \$
	Adaptateurs, valve à bille, robinet, hiver bnd	45.83 \$
Brandt Tractor	Nut, lock nut, tie rod pour rétrocaveuse	1 904.51 \$
	Tie rod, filtre, pour niveleuse	1 888.91 \$
	Pièces pour niveleuse	4 911.49 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Salopette	4.03 \$
Courrier Purolator	Frais de transport Brandt Tractor	9.60 \$
	Frais de transport Brandt Tractor	10.40 \$
Excavation VCG Inc.	Heures de pelle	3 046.84 \$
	Heures de pelle, cours d'eau	1 839.60 \$
Griffunrie	Armoires à clés électronique	193.66 \$
	Trombones, livre de vente	6.06 \$
Jalbertech inc.	Boite de jonction pour camion cube	57.52 \$
Laurendeau Fernand	Letrage camion 35, ajout bande jaune	220.00 \$
Les huiles Lord	Chauffage garage	361.62 \$
Michel Gamache & Frères	Asphalte recyclée	13 988.01 \$
P/AG G.G.M. Inc.	Ens. Phares led	500.14 \$
	Prosignal pour camion cube	129.17 \$
	Bas de caisse, camion cube	180.50 \$
	Prosignal, flèche direction, camion cube	761.53 \$
	Prosignal, performance, camion cube	574.60 \$
P.A. Michaud Publicité	Vêtements garage	2 368.60 \$
Pavage scellant Jirico	Travaux Gérard Ouellet - bordure enlevée	6 817.95 \$
	Réparation ch. Grand village	6 485.28 \$
Pétroles B.Ouellet	Essence	1 432.16 \$
	Diesel	2 310.14 \$
	Diesel	1 818.27 \$
	Diesel	1 913.50 \$
	Diesel	741.96 \$
	Essence	1 828.92 \$
	Diesel	2 026.46 \$
Port-Joli Pièces Autos	Toggle switch, camion cube	12.79 \$
	Cosses isolées, camion cube	3.76 \$
	Cosses isolées, camion cube	4.49 \$
	Attaches standards, camion cube	52.18 \$
	Fils inducteur, camion cube	56.92 \$
	Bloc-fusible, camion cube	21.35 \$
	Connect, débranc., camion cube	16.24 \$
	Gainé rétractable, camion cube	23.96 \$

	Terminal, camion cube	5.01 \$
	Toggle switch, camion cube	19.78 \$
	Conducteurs, connect., fuse, camion cube	109.27 \$
	Collier, quinc.hiver	7.07 \$
	Tige, connect.,connecteur, camion cube	37.89 \$
	Clé anglaise, clé à tuyau, compteurs d'eau	98.79 \$
	Tige, attache, camion cube	25.14 \$
	Raccord, camion cube	17.20 \$
	Tube, split, camion cube	57.03 \$
	Gaine rétractable, fils inducteur, cam.cube	80.53 \$
	Gaine rétractable, camion cube	12.57 \$
	Fuse 10A, camion cube	10.35 \$
	Clé anglaise, quinc.hiver	34.43 \$
	Essuie-glace, camion cube	25.18 \$
Produits Sanitaires		
Unique	Chiffons Wypall pour garage	269.73 \$
Propane Select	Chauffage garage	2 937.93 \$
Réal Huot Inc.	Asphalte froide	1 783.50 \$
	Montants, poutre, ruban lunette, aque.quinc	1 724.83 \$
RMG Prévention		
Sénéchal Portes de garage	Penture, roulette, ressorts-lanceurs	8 155.24 \$
Serv. Routier Éric Robichaud	Pièces pour camion Western star 2021	794.25 \$
	Pièces pour rétrocaveuse	32.02 \$
	Adapteur, fitting, plub, panneau fusible	117.36 \$
Soudure G & M St-Pierre		
	Fer plat	11.76 \$
	Tubing, allum.plat, soudure, main d'œuvre	416.41 \$
	Fer, main d'œuvre	76.23 \$
	Fer, main d'œuvre, camion cube	12.88 \$
	Tubing,goupille de sureté, camion cube	15.94 \$
Vitres & Acc. Cloutier	Couvre caisse RAM-2019	632.36 \$

85 495.85 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Boivin & Gauvin	Batteries pour lampe	306.75 \$
Extincteurs		
Montmagny	Entretien des bouteilles d'air	698.82 \$
Griffunrie	Copies du code de déontologie	115.89 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance incendie 293 du Quai	304.77 \$
	Assistance incendie 28 rue Joseph-Gagnon	338.72 \$
	Assistance incendie 390 rue Verreault	531.83 \$
Municipalité de Tourville	Sauvetage civière-traineau 775 Gaspé O.	189.42 \$
Sauvetage nautique - Expert c.	Formation sauvetage sur glace	3 075.58 \$

5 561.78 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis	Dégivreur, pile, usine bnd	54.19 \$
Griffunrie	Plastification	40.13 \$
Jalbertech Inc.	Aérotherme poste Caron	3 320.48 \$
Javel Bois-Francs	Javel BF	726.60 \$

Marcel Fortin	Déneigement usine filtration 2/2	977.29 \$
Messer Canada	Oxygène en vrac	1 075.01 \$
	Oxygène en vrac	835.43 \$
	Frais d'établissement d'oxygène, fév.	408.16 \$
Port-Joli Pièces Autos	Scellant température élevée	22.36 \$
Produits sanitaires		
Unique	Ammonium sulfate	3 445.11 \$
Service SG Inc.	Vérif.bon fonctionnement chauffage p.Caron	227.65 \$
	Évaluation de la ventilation, usine	455.30 \$
		<u>11 587.71 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Avantis Coopérative	Clé (2)	0.00 \$
COOL	Abonnement 1 an revue Cool	45.94 \$
Coup de pouce	Abonnement 1 an revue Coup de pouce	27.54 \$
Express Mag	Abonnement National Géographique 12 nos	97.73 \$
Journal L'Attisée	Publicité mars 2024	235.70 \$
Librairie Chouinard	Livres Jeunesse	71.19 \$
Librairie livres en tête	Achat de livres	573.46 \$
Raysource	Lot de 2 modules sur roues	6 639.81 \$
		<u>7 691.37 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 198 789.59 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

99-04-2024

Demande de l'organisme Apprendre Autrement.

CONSIDÉRANT QU'Apprendre Autrement entend faire une collecte de fonds en faisant un barrage routier à l'intersection des routes 132 et 204 le 15 juin prochain entre 10h00 et 13h00;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une approbation de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte de fonds doit aussi être autorisée par le ministère des Transports et la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à Apprendre Autrement la collecte de fonds le samedi 15 juin prochain de 10h00 à 13h00 à l'intersection des routes 132 et 204 si le ministère des Transports et la Sûreté du Québec donnent leurs approbations.

100-04-2024

Demande de l'organisme Apprendre Autrement.

CONSIDÉRANT QU'Apprendre Autrement entend organiser une fête associative dans le but de souligner les efforts et le travail de leurs élèves le vendredi 7 juin prochain de 16h00 à 20h30 à la Vigie;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une demande est formulée à la municipalité pour commanditer le prix de location de la salle;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location est de 300 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 300 \$ à titre de commandite pour la fête associative qui aura lieu le 7 juin prochain à la Vigie.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

101-04-2024

Demande de l'organisme Centre d'action bénévole.

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet organise une soirée reconnaissance le 30 mai prochain à Montmagny;

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite est formulée à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli en échange d'une visibilité particulière et significative durant l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 200 \$ au Centre d'action bénévole des MRC de Montmagny et de L'Islet pour la soirée reconnaissance du 30 mai prochain.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

102-04-2024

Demande de l'École secondaire Bon-Pasteur.

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Bon-Pasteur organise le gala Méritas le jeudi 6 juin prochain à 19h30;

CONSIDÉRANT QU'une participation financière de 300 \$ est demandée à la municipalité afin de remettre des certificats et des cartes cadeaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 300 \$ à l'École secondaire Bon-Pasteur pour l'organisation du gala Méritas du 6 juin prochain.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux.

Autres

Municipalité de Saint-Aubert	Résolution 085-03-24, Mandat pour compléter l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet.
Municipalité de L'Islet	Résolution 053-03-2024, retrait de la démarche d'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet.
Ministère des Affaires municipales	Transfert de 13 019 \$ partenariat Ensemble au service des citoyens.
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Réfection de la route de l'Église (route 204).
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud	Travaux de mise aux normes, phase 2 à l'école primaire Saint-Jean à l'été 2024.
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec.
Comité des usagers Montmagny-L'Islet (CISSS-CA)	Avis de convocation et revue Vie Lien.

103-04-2024

4.4 Engagement de madame Kathy Lévesque à titre de technicienne comptable.

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Thérèse Pelletier, technicienne comptable, a remis sa démission en date du 23 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE madame Lévesque a été rencontrée en entrevue le 5 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette entrevue, la direction et le comité des ressources humaines recommandent l'embauche de madame Lévesque;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager à titre de technicienne comptable madame Kathy Lévesque au salaire et conditions établis à compter du 25 mars 2024.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

104-04-2024

4.5 Avis de motion visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 814-22 relatif à la vente sur les sites municipaux.

Madame Brigitte Caron donne un avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté et déposé dans le but de modifier le règlement 814-22 concernant la vente sur les sites municipaux afin d'ajuster le coût des permis pour la saison 2024.

4.6 Présentation et dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement 814-22 relatif à la vente sur les sites municipaux.

Madame Brigitte Caron présente et dépose le présent projet de règlement visant à modifier le règlement 814-22 :

ARTICLE 1:

L'article 4 du règlement 814-22 est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 4 – Coûts:

Pour obtenir un permis de vente mensuel, une personne doit déboursier les montants suivants :

Résident	Non-résident
110 \$	170 \$

Nous entendons par résident, une personne propriétaire ou locataire d'un immeuble ou terrain à Saint-Jean-Port-Joli et/ou son conjoint ainsi que ses enfants qui n'ont pas encore d'adresse permanente.

Nous entendons par non-résident une personne résidant sur le territoire des MRC de L'Islet, Kamouraska et Montmagny.

En aucun temps ce montant ne pourra être remboursé. Les coûts mensuels indiqués dans ce tableau sont fixes, peu importe le nombre de jours de vente.

Le conseil municipal pourra fixer le coût du permis de vente pour les années suivantes par résolution.

ARTICLE 2:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

105-04-2024 **4.7 Inscription au colloque pour le Mieux-être des aînés 2024.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'inscrire madame Ginette Plante au 8^e colloque pour le Mieux-être des aînés 2024 qui aura lieu les 8 et 9 mai prochain au Centre des Congrès de Québec au montant de 450 \$ plus taxes.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

106-04-2024 **4.8 Vente du lot 6 612 279 dans la rue Henri-Gamache.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à **GDG Inc.** le lot 6 612 279 au montant de 56 290,20 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux et versera un dépôt non remboursable de 500 \$ ce qui donne **un solde de 55 790,20 \$ plus taxes payable** à la signature du contrat.

La présente offre d'achat est valide pour une période de 90 jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque et le conseil gardera le montant du dépôt.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes :

Dans les 24 mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme égale à ce que rapporterait à la municipalité en taxes foncières, générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait de 600 000 \$. Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

Advenant la revente du terrain, la municipalité sera le premier acheteur au prix payé initialement.

L'acheteur s'engage à ne pas faire de double usage sur ce terrain.

L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

5.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis et des certificats d'autorisation pour 2023.

Dépôt du rapport sur l'émission des permis et des certificats d'autorisation pour l'année 2023.

5.2 Dépôt du rapport sur l'inspection régionale de la MRC de L'Islet pour 2023.

Dépôt du rapport sur l'inspection, le nombre de permis émis en lien avec les installations septiques et le captage des eaux souterraines pour l'année 2023.

5.3 Consultation publique sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13.

107-04-2024

5.4 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13.

CONSIDÉRANT QUE des demandes de modifications au règlement de zonage numéro 706-13 ont été déposées au conseil municipal pour ajouter des usages et modifier la carte de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage 705-13;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 mars 2024 par madame Brigitte Caron;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique à la séance ordinaire du conseil municipal le 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte le second projet de règlement suivant.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13.

ARTICLE 1

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à son article 3.7.10 en ajoutant à la liste des usages autorisés pour la classe d'usage commerce lourd (C4) ce qui suit :

Mini-entrepôts locatifs

ARTICLE 2

Le règlement de zonage 705-13 est modifié à son article 1.7 en ajoutant la définition de mini-entrepôts locatifs comme suit :

Mini-entrepôts locatifs

Mini-entrepôts à usage commercial destinés à l'entreposage de biens personnels tel que mobiliers, appareils électroménagers, VTT, motocyclette et voitures, etc.

ARTICLE 3

Le règlement de zonage 705-13 est modifié en ajoutant au chapitre XXI AUTRES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES l'article 21.12 comme suit :

ARTICLE 21.12 Dispositions spécifiques aux mini-entrepôts locatifs

L'implantation du ou des bâtiments doit répondre aux exigences suivantes :

1. Malgré la disposition de l'article 6.1, il peut y avoir plus d'un bâtiment sur le même terrain pour cet usage;
2. En plus des marges de reculs prescrites à la grille des spécifications, une distance minimale de 6 mètres doit être laissée libre entre les bâtiments;
3. Aucune porte de garage ne doit être aménagée sur la façade principale du bâtiment.

ARTICLE 4

Le règlement 705-13 est modifié à son article 3.1 afin d'agrandir la zone 112 Ma à même la zone 151Ra et de remplacer la zone 151Ra par la zone 151Ma, le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 du présent règlement.

ARTICLE 5

Le règlement 705-13 est modifié à son article 3.12 afin de remplacer l'identification de la zone 151Ra par 151Ma et de modifier les usages autorisés et les normes spécifiques à cette nouvelle utilisation, le tout tel qu'illustré à l'annexe A-2 du présent règlement.

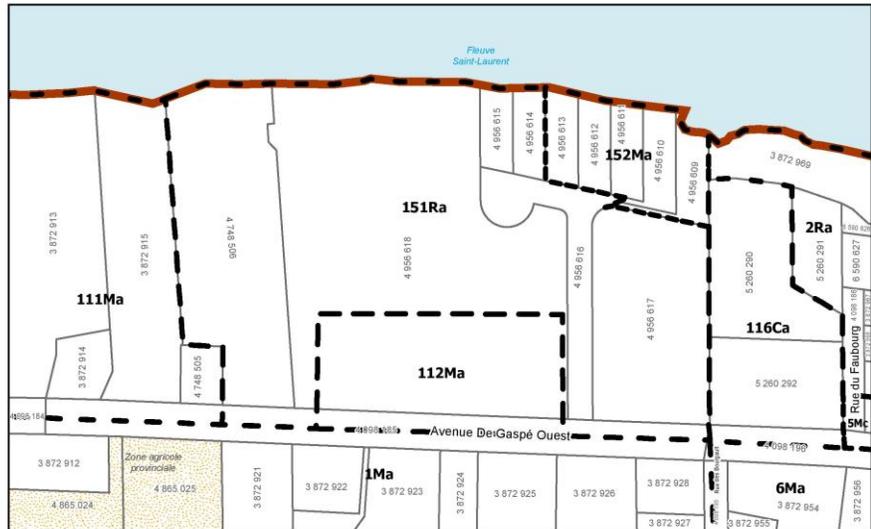
ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Saint-Jean-Port-Joli



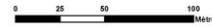
Avant modification



Après modification



 Périmètre urbain
 Zonage municipal
 Zone agricole



Grille des spécifications

(article 3.12)	141	142	143	144	145	146	147	148		150	151	152
	AD1	AD1	AD1	A	A	A	A	A		I	Ma	Ma
Classes d'usages												
H1- Unifamiliale	✓											✓
H2- Bifamiliale	✓											✓
H3- Multifamiliale	✓										✓	✓
H4 -Maison mobile												
H5 -Chalet											✓	
C1 -Commerce touristique	✓											✓
C2 -Commerce léger	✓											✓
C3 -Commerce moyen	✓											✓
C4 -Commerce lourd												
I1 -Industrie												
I2 - Industrie à nuisance limitée										✓		
A1 -Agricole	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
A2 -Ilots déstructurés de type 1	✓	✓	✓									
R1 -Récréotouristique												
P1 -Public												
E1 -Conservation												
E2 - Espace vert	✓											
Normes particulières												
Usage spécifiquement interdit												
Usage spécifiquement permis												
Projet résidentiel intégré art. 21.11											✓	
Normes spécifiques												
Zone inondable												
Plaine inondable												
Contraintes anthropiques (1)												
Zonage agricole provincial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Normes d'implantation												
Superficie minimale du premier étage en mètres carrés	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		55	55	55
Largeur minimale en mètres de la façade avant	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		7	7	7
Marge de recul avant minimale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10	10	10
Marge de recul arrière minimale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		6	6	4
Marge de recul latérale minimale en mètres (2)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		4	2	2
Somme minimale des deux marges latérales en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		2	6	3
Nombre d'étage permis	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		2	3	3
Hauteur maximale en mètres	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)	(8)		10	15	15
Affichage (article du règlement)	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14	15.14		15.13	15.1	15.12

5.5 Consultation publique sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 706-13.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 706-13.

108-04-2024

5.6 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 706-13.

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de lotissement numéro 706-13 a été déposée au conseil municipal afin de permettre la subdivision d'un lot non constructible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de lotissement 706-13;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 mars 2024 par monsieur Jean-Pierre Lebel;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été soumis à une consultation publique à la séance ordinaire du conseil municipal le 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte le second projet de règlement suivant.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 706-13.

ARTICLE 1

Le règlement 706-13 est modifié à son chapitre V en ajoutant l'article 5.8 suite à l'article 5.7 comme suit :

Article 5.8 Opération cadastrale visant un lot non constructible

Une opération cadastrale visant la création d'un lot ne respectant pas les normes de lotissement du chapitre IV est autorisée uniquement pour un terrain qui n'est pas destiné à la construction. *Une telle demande doit être accompagnée d'une déclaration écrite du requérant spécifiant qu'il reconnaît que ce lot ne fera jamais l'objet d'une construction.*

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

109-04-2024

5.7 Engagement d'un horticulteur.

CONSIDÉRANT QUE madame Priscille Gagnon, horticultrice, est en congé de maternité pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carl Bouchard est l'horticulteur adjoint depuis plusieurs années et qu'il connaît bien le travail à exécuter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Carl Bouchard comme horticulteur pour la saison estivale 2024 selon les conditions et l'horaire établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

110-04-2024 **5.8 Tarifs pour les pots à fleurs.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer le tarif pour les pots à fleurs à 45 \$ pour la saison estivale 2024.

111-04-2024 **5.9 Tarifs d'utilisation des jardins communautaires pour 2024.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de fixer les tarifs d'utilisation suivants pour la saison 2024 incluant les taxes:

	Personne				*Priorité jusqu'au 15 juin **Priorité du 16 au 24 juin
	50 m ²	25m ²	15 m ²	Bac	
Local*	55\$	35 \$	30 \$	25 \$	
Extérieur**	65 \$	45 \$	35 \$	30 \$	

	Organisme				Possibilité de location après le 24 juin
	50 m ²	25m ²	15 m ²	Bac	
Local	75 \$	45 \$	35 \$	30 \$	
Extérieur	85 \$	55 \$	45 \$	35 \$	

112-04-2024 **5.10 Nomination des membres du comité de démolition d'immeuble relatif au règlement 823-23.**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 153-05-2023 nommait les membres du comité relatif à la démolition d'immeuble jusqu'au 30 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les membres du conseil municipal suivants afin de siéger sur le comité responsable du règlement 823-23 relatif à la démolition d'immeuble et ce, du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 30 avril 2025:

- Jean-Pierre Lebel, président
- Brigitte Caron
- Stanley Bélanger
- Ginette Plante (substitut)

6. VIE COMMUNAUTAIRE:

113-04-2024

6.1 Engagement de personnel pour le camp d'été 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre d'employés (ées) au camp d'été du
Domaine de Gaspé au salaire et conditions établies:

Coordonnatrice adjointe

Rosalie Langlois

Animateurs / Animatrices

Méandre Couillard

Ève Paré

Mariane Bélanger

Assistants-animateurs / assistantes-animatrices

Marion Bernier

Océane Cloutier

Alice Martel

Victor Martel

Kim Morin

Antoine Moreau

Émie Deschênes

Emma Leblanc (remplaçante)

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de
Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au
budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut
mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

114-04-2024

6.2 Nomination au comité Biblio.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal nomme mesdames Brigitte Deschênes et Nicole
Duval sur le comité de la Bibliothèque Marie-Bonenfant.

115-04-2024

6.3 Versement d'aides financières selon l'entente de développement culturel 2024.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déposé
une demande de participation financière au ministère de la Culture et des
Communications pour l'élaboration d'une nouvelle entente de
développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière annoncée du ministère
de la Culture et des Communications totalise 36 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit en
contrepartie investir 25 000 \$ et la Corporation des fêtes et événements
culturels (COFEC) 11 250 \$ pour une entente cumulative de 72 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déjà
reçu l'entièreté de la somme de 36 250 \$ du ministère de la Culture et des
Communications pour l'entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Line Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser monsieur Eric Thivierge, directeur de la vie communautaire à effectuer à la COFEC le versement de la somme de 11 250 \$ tel que prévu dans l'entente.

Que la COFEC devra respecter les conditions de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et faire une reddition de compte au plus tard le 31 décembre 2024 à la municipalité.

D'autoriser par la même occasion monsieur Eric Thivierge, directeur de la vie communautaire, à effectuer à monsieur Pierre-Étienne Lessard le versement de la somme de 5 000\$, à titre de premier versement pour le projet intitulé *Mon ami Bourgault*. Les versements subséquents seront effectués sur présentation de factures.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

116-04-2024

6.4 Nomination de 2 membres du conseil municipal sur le comité de la refonte de la politique culturelle.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications à renouveler l'entente de développement culturel avec la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour une année avec comme objectif de revoir la politique culturelle actuelle qui date de 2008;

CONSIDÉRANT QUE le service de la vie communautaire entend mettre sur pied un comité représentatif du milieu afin d'élaborer et proposer au conseil municipal une refonte de sa politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer 2 membres du conseil municipal afin de siéger sur ce comité de révision;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal nomme mesdames **Line Jacques** et **Ginette Plante** sur le comité de la refonte de la politique culturelle.

6.5 Contrat de rénovation à la Maison communautaire à la suite du dégât d'eau.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

117-04-2024

6.6 Engagement de personnel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Athanaël Couillard pour la saison estivale 2024 à titre d'assistant aux activités sportives et préposé à l'entretien des plateaux sportifs au salaire et aux conditions établies à compter du 17 mai 2024.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

7. TRAVAUX PUBLICS :

118-04-2024

7.1 Contrat de réfection du poste de pompage de la rue du Faubourg.

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage de la rue du Faubourg doit faire l'objet d'une réfection complète;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être faits pour assurer un maximum d'efficacité de ce système;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu des sommes au budget 2024 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes ont déposé une offre de service *suite à une demande de prix* :

-Plomberie Martin Pelletier	112 500 \$ plus taxes
-Action Progex	105 150 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé de gré à gré à l'entreprise ayant l'offre de service la moins dispendieuse et conforme à la demande de prix;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise **Action Progex** propose l'offre de service la moins dispendieuse et conforme aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater l'entreprise **Action Progex** pour exécuter la réfection du poste de pompage de la rue du Faubourg au montant de 105 150 \$ plus taxes. Ces travaux devront être terminés pour le 31 mai prochain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

QUE ce montant sera payé à même le compte **surplus accumulé affecté Équipements des eaux usées**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

119-04-2024 **7.2 Vente de la niveleuse 1979.**

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse Champion modèle 720-A a accumulé quelques bris depuis les dernières années, dont l'embrayage, et que les pièces de remplacement sont très difficiles à trouver sur le marché;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'entend plus lui apporter les réparations nécessaires et souhaite s'en départir;

CONSIDÉRANT QUE selon une estimation sur le marché, ce genre de véhicule outil se vend environ 5 000 \$ pour les pièces;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite le vendre par soumission publique au prix le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli mette en vente la niveleuse 1979 de marque Champion avec une mise minimum de 5 000 \$.

8. AUTRES SUJETS:

120-04-2024 **8.1 Renouvellement de statut de zone touristique.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli possède un caractère touristique depuis de nombreuses décennies;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a obtenu en 2014 du ministère du Développement économique et régional le statut de zone touristique sur une base annuelle, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE ce statut sera à renouveler pour le 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014 l'achalandage touristique a augmenté d'année en année et que de nouveaux services, attraits et activités sont venus consolider cette industrie;

CONSIDÉRANT QU'en 2005 la municipalité a obtenu le titre de « Capitale culturelle du Canada » démontrant ainsi l'importance de son statut touristique et culturel;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte les commerces de Saint-Jean-Port-Joli doivent pouvoir desservir adéquatement leur clientèle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec de reconduire le statut de "zone touristique" de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli jusqu'en 2029.

121-04-2024

8.2 Vente du lot 6 218 870 sur la rue Antoine-Picard.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de vendre à **Alexandre Desrosiers et Maude G. Pelletier** le lot 6 218 870 au montant de 39 216,90 \$ plus taxes.

L'acheteur reconnaît avoir visité les lieux et versera un dépôt non remboursable de 300 \$ ce qui donne **un solde de 38 916,90 \$ plus taxes payable** à la signature du contrat.

La présente offre d'achat est valide pour une période de 90 jours à compter de la date d'adoption de la résolution de vente du terrain par le conseil. Passé ce délai l'offre est caduque et le conseil gardera le montant du dépôt.

Le contrat de vente inclura les dispositions suivantes:

Dans les 24 mois de la date de signature de l'acte de vente notarié, l'acheteur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu un bâtiment conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité. À défaut de s'exécuter dans ce délai, l'acheteur accepte de payer à la municipalité, à titre de pénalité et de dommages liquidés, une somme égale à ce que rapporterait à la municipalité en taxes foncières, générales et spéciales, la construction d'un bâtiment dont l'évaluation serait 260 000 \$. Cette indemnité sera payable annuellement à la municipalité tant que le bâtiment ne sera pas construit.

Advenant la revente du terrain, la municipalité sera le premier acheteur au prix payé initialement.

L'acheteur s'engage à ne pas faire de double usage sur ce terrain.

En outre, l'acheteur s'engage à ne pas revendre l'immeuble présentement vendu à un prix supérieur à celui payé à la municipalité, et ce, jusqu'à ce que le bâtiment précédemment mentionné y soit construit.

L'acquéreur nomme la venderesse son mandataire spécial en la subrogeant et la substituant dans tous ses droits relatifs à la négociation, exécution, création et ratification de toutes servitudes pour ligne (s) de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication aériennes ou souterraines, à être construite (s) ou déjà construite (s) sur l'ensemble ci-dessus décrit et vendu.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

122-04-2024

10. Clôture et levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20:55 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Précision demandée sur la vente de lots sur la rue Jean-Marie-Gagnon et Antoine-Picard.
- Information demandée sur le projet prévu sur le site de l'Auberge du Faubourg.
- Information demandée sur la suite à prévoir dans le parc industriel étant donné que tous les terrains sont maintenant vendus.
- Information demandée sur la suite à prévoir dans le développement résidentiel Antoine-Picard étant donné qu'il ne reste que 3 terrains à vendre.